

ECONOMIE/DE NOMBREUSES ENTREPRISES MONÉGASQUES RENCONTRENT AUJOURD'HUI DES DIFFICULTÉS POUR EXPORTER LEURS PRODUITS DANS LES ÉTATS EUROPÉENS. QUELS SONT LES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS ET LES CONSÉQUENCES À MOYEN ET À LONG TERME ? LES EXPLICATIONS DE PHILIPPE ORTELLI, PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION DES ENTREPRISES MONÉGASQUES (FEDEM).

« Plusieurs secteurs sont freinés dans leurs activités »

Aboutir à un accord avec l'Union Européenne pour permettre aux entreprises monégasques d'avoir un meilleur accès au marché commun, est-ce, à terme, indispensable au développement économique de la Principauté, ou Monaco peut continuer à prospérer sans cet accord ? L'objectif majeur de ces négociations est effectivement de permettre aux entreprises et aux activités économiques de la Principauté d'accéder le plus largement possible au marché intérieur européen. L'Europe, qui est notre principal partenaire économique, ne reconnaît plus les accords signés dans les années 1960 entre la France et Monaco, ce qui ne nous autorise plus aujourd'hui à passer par la France pour vendre nos produits et services sur son marché. En conséquence, plusieurs secteurs sont freinés dans leurs activités. Un accord d'association équilibré permettrait de pallier les obstacles administratifs et juridiques qui limitent les activités des entreprises monégasques qui exportent dans l'UE.

Cet accord est important pour les entreprises, mais pas que...

Au-delà de l'objectif économique — comme l'avait rappelé Gilles Tonelli, conseiller de gouvernement-ministre des relations extérieures et de la coopération, lors de la conférence-débat du 13 novembre 2018 au salon Monaco Business — conclure un accord d'association avec l'Union Européenne permettrait en effet aussi à la Principauté de s'intégrer aux politiques publiques d'éducation, d'environ-

nement et de recherche, ce qui n'est pas négligeable. Ces négociations font donc partie des sujets qui influenceront le futur de notre pays. Même s'il n'est pas le seul, c'est un enjeu crucial pour son attractivité et son développement économique, qui nécessite de bien réfléchir à ce vers quoi nous voulons aller tous ensemble, en analysant toutes les conséquences possibles, afin de concilier les spécificités monégasques aux quatre libertés fondamentales de l'Europe.

« L'absence d'accord bloque les exportations vers l'Union Européenne de certaines de nos entreprises, ce qui a un effet négatif sur leur chiffre d'affaires, et donc sur leur viabilité, et en conséquence, à terme, sur l'emploi »

Actuellement, quels sont les secteurs d'activités particulièrement pénalisés par l'absence d'un accord avec l'Union Européenne ?

L'économie monégasque repose sur cinq piliers. Si le tourisme et l'hôtellerie n'ont pas la nécessité d'un accord important, les secteurs bancaires et financiers, l'industrie, le négoce de gros et de détails,

l'agroalimentaire, la chimie, la pharmacie, les cosmétiques, l'intérim, l'assurance, les transports... en ont besoin pour commercer plus librement avec les pays membres de l'Union Européenne, pour la vente professionnelle en ligne, ou pour répondre aux appels d'offres de marchés publics européens. Actuellement, certaines de ces entreprises sont obligées d'ouvrir des filiales dans les pays voisins pour pouvoir exporter, ce qui représente une perte pour notre économie. Cette situation perdurera tant qu'un accord mesuré n'aura pas été conclu.

Concrètement, quelles conséquences l'absence d'accord a sur ces entreprises touchées ?

Comme je l'indiquais précédemment, l'absence d'accord bloque les exportations vers l'Union Européenne de certaines de nos entreprises, ce qui a un effet négatif sur leur chiffre d'affaires, et donc sur leur viabilité, et en conséquence, à terme, sur l'emploi. Mais ce n'est pas le seul point important. Pour se développer, les entreprises ont besoin de sécurité juridique et de visibilité à long terme. Or, les accords qui avaient été signés dans les années 1960 avec la France peuvent aujourd'hui être interprétés dans un sens diamétralement opposé à leur esprit initial, et on constate de plus des incohérences entre les accords internationaux. Un accord au niveau européen clarifierait donc le droit applicable, ce qui est essentiel pour le développement de nos entreprises.



DROIT/ « Les accords qui avaient été signés dans les années 1960 avec la France peuvent aujourd'hui être interprétés dans un sens diamétralement opposé à leur esprit initial, et on constate de plus des incohérences entre les accords internationaux. Un accord au niveau européen clarifierait le droit applicable, ce qui est essentiel pour le développement de nos entreprises. »

« Les secteurs bancaires et financiers, l'industrie, le négoce de gros et de détails, l'agroalimentaire, la chimie, la pharmacie, les cosmétiques, l'intérim, l'assurance, les transports, ont besoin d'un accord pour commercer plus librement avec l'UE »

Les professions réglementées ont créé un collectif pour se défendre. Pourquoi les entreprises monégasques impactées ne font pas de même pour faire entendre leur voix ?

Diffuser les besoins et les problématiques des entrepreneurs auprès des autorités publiques fait partie des rôles de la FEDEM, et nous sommes très actifs en la matière. Sur ce sujet des négociations

avec l'Union Européenne, je suis ainsi intervenu lors du dernier salon Monaco Business en compagnie de Gilles Tonelli, pour souligner l'importance de conclure un accord « gagnant-gagnant ». Notre journal *Monaco Business News* paru en décembre dernier a publié nos interventions, et aussi donné la parole à des chefs d'entreprises de différents secteurs afin qu'ils puissent exprimer directement leurs attentes. Nous savons que ce dossier a été lu activement par les autorités concernées, et que les voix des entrepreneurs ont été entendues.

La FEDEM est-elle régulièrement associée aux négociations ?

La FEDEM n'est pas associée aux négociations car ce n'est pas son rôle. En revanche, elle remplit le sien en faisant remonter les voix des entreprises monégasques et en étant force de propositions auprès du gouvernement.

Trouvez-vous les craintes exprimées sur ces négociations, notamment celles exprimées par les élus du Conseil national, démesurées, ou les comprenez-vous ?

Toutes ces craintes sont parfaitement légitimes. Les spécificités qui ont permis la réussite de la Principauté doivent être sauvegardées : le pays ne peut appliquer telles quelles les règles européennes sans disparaître. Il nous apparaît particulièrement vital de développer notre modèle libéral, notamment parce qu'il permet de financer une politique sociale très généreuse, contrairement à ce que l'on observe dans de nombreux autres pays. Sans réussite économique, Monaco ne pourrait plus conserver le même niveau, et c'est pourquoi nous défendons un accord équilibré avec l'Union Européenne. Pour y parvenir, nous faisons confiance au gouvernement qui a une attitude raisonnable d'écoute des différents besoins sectoriels. Et notre Souverain a confirmé qu'il ne prendra pas de décisions contraires aux intérêts du pays et a défini les lignes rouges.

PROPOS RECUEILLIS PAR
SABRINA BONARRIGO